

**changement des modalités de remboursement pour
les vaccins antigrippaux saison 2019/2020**

Crit	CNK	Dénomination	PP	BR	Actif	VIPO
CS-10	3926664	ALPHARIX-TETRA 1 SER PRER 0,5 ml (***)	12,74	12,74	6,77	6,77
CS-10	3930179	VAXIGRIP TETRA 1 SER PRER (***)	12,74	12,74	6,77	6,77
CS-10	3911963	INFLUVAC TETRA 1 SER PRER (****)	12,74	12,74	6,77	6,77

ALPHARIX TETRA ET VAXIGRIP TETRA (*) :**

-
- a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;
 - b) pour les bénéficiaires qui sont atteints d'une des maladies chroniques suivantes : affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d'immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;
 - c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;
 - d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;
 - e) pour les bénéficiaires enceintes;
 - f) pour des bénéficiaires institutionnalisés;
 - g) pour bénéficiaires de 6 mois à 18 ans sous thérapie à l'acide acétylsalicylique.

INFLUVAC TETRA (**) :**

-
- a) pour des bénéficiaires âgés de 50 ans ou plus;
 - b) pour les bénéficiaires âgés de 3 ans ou plus qui sont atteints d'une des maladies chroniques suivantes: affections cardiaques, pulmonaires, rénales, diabète, hémoglobinopathie ou souffrant d'immunodépression, situations qui les prédisposent particulièrement à des complications de la grippe;
 - c) pour les éleveurs professionnels de volailles et/ou de porcs ainsi que pour les membres adultes de leur famille vivant sous le même toit et pour les personnes qui, du fait de leur profession, sont en contact journalier avec de la volaille ou des porcs vivants;
 - d) pour les bénéficiaires appartenant au personnel soignant en contact direct avec les personnes à risque accru de complications;
 - e) pour les bénéficiaires enceintes âgées de 18 ans ou plus;
 - f) pour des bénéficiaires institutionnalisés âgés de 3 ans ou plus;
 - g) pour bénéficiaires à partir de 3 ans sous thérapie à l'acide acétylsalicylique



Office de tarification de l'UPHOC

www.uphoc.com

Le remboursement peut être accordé sans que le médecin-conseil doive l'autoriser pour autant que le **médecin traitant appose sur la prescription la mention " régime du tiers payant applicable "**.

Dans ces conditions, le pharmacien est habilité à appliquer le tiers payant.

Source : info APB